

Maîtrisez la TVA

Transformez une contrainte en levier de croissance et de cash.

Guide pratique pour les formateurs et dirigeants d'organismes de formation

Conseils pratiques : 10 conseils d'experts pour optimiser votre TVA et sécuriser votre activité

Pourquoi ce guide existe-t-il ?

L'histoire derrière cette expertise

En 2016, ma vie s'est effondrée.

Cancer. Divorce. Mon fils aîné lourdement handicapé.

Tout ce qui faisait mon quotidien s'est désintégré en quelques mois.

Ce qui m'a sauvée ? **Mon expertise. Ma capacité à transformer les chiffres en clarté.**

Pendant que ma vie personnelle explosait, je continuais à accompagner mes clients. Leurs chiffres me racontaient leurs histoires. Et paradoxalement, c'est en les aidant à y voir clair que j'ai trouvé ma propre lumière.

Depuis ce jour, j'ai fait un choix radical : **travailler UNIQUEMENT avec des organismes de formation.**

Pas par hasard. Parce que vous êtes comme moi : vous avez choisi **l'authenticité plutôt que le conformisme.**

Vous avez quitté le salariat pour transmettre ce que vous savez. Vous avez transformé votre expertise en mission. Vous méritez un partenaire comptable qui comprend vos enjeux, pas un simple faiseur de déclarations.

Ce guide condense **15 ans d'expérience** et **plus de 200 accompagnements d'organismes de formation**. Il vous donnera les clés pour reprendre le contrôle de votre fiscalité.

Mais surtout, il vous montrera qu'il existe une autre façon de gérer votre comptabilité : **celle où les chiffres racontent l'histoire de VOTRE entreprise.**

L'humain avant tout. Toujours.

Elisabeth Trebossen

Expert-comptable spécialisée pour les Organismes de Formation

Créatrice de la méthode SOS™

Ce guide est fait pour vous si...

Cochez mentalement les cases qui vous correspondent :

- Votre CA dépasse **250K€** (ou va y arriver cette année)
- Vous avez des **salariés** ou prévoyez d'embaucher en 2025
- Vous proposez **formation + coaching + conseil** (prestations mixtes)
- Vous vendez en **France ET en Europe** (B2B ou B2C)
- Vous travaillez avec des **OPCO / CPF / entreprises**
- Votre expert-comptable **ne connaît RIEN aux spécificités OF**
- Vous ne savez **pas si vous devriez être exonéré ou assujetti**
- La **facture électronique 2026** vous angoisse déjà
- Vous suspectez que vous **laissez de l'argent sur la table** en TVA
- Vous avez **peur d'un contrôle fiscal** car vos documents ne sont pas "carrés"

 **Si vous avez coché 3 cases ou plus, ce guide va vous faire économiser des milliers d'euros.**

Et plus important encore : il va vous éviter de commettre l'erreur à 100K€ que font 40% des organismes de formation.

3 piliers pour transformer votre TVA en levier

Cette approche est celle que j'applique avec tous mes clients organismes de formation.

Résultat moyen : 8 700 € d'économie annuelle + zéro stress fiscal.

SÉCURITÉ

Éliminez le risque de redressement

Pénalités évitées :
jusqu'à 40 % du CA

Ce que vous allez découvrir :

- Les 4 documents anti-contrôle obligatoires
- Les mentions légales qui vous protègent
- Le piège n°1 qui cause 80 % des redressements
- Le formalisme qui sécurise vos prestations

→ Chapitres concernés : Conseils #2, #8, #9, #10

OPTIMISATION

Récupérez entre 5 K€ et 50 K€ par an

Économie moyenne constatée : 8 700 €/an

Ce que vous allez découvrir :

- Le dilemme marge : exonération vs assujettissement
- Le lien crucial TVA ↔ Taxe sur les salaires
- La règle des 15 % qui change tout
- La stratégie facture mixte : 2 approches possibles

→ Chapitres concernés : Conseils #1, #4, #7

STRATÉGIE

Anticipez les mutations 2026-2027

Gagnez 18 mois d'avance sur vos concurrents

Ce que vous allez découvrir :

- Le piège B2C international (seuil 10 K€)
- Facture électronique : choisir votre PDP maintenant
- Le calendrier 2026-2027 à ne pas rater
- Prestations mixtes : globaliser ou séparer ?

→ Chapitres concernés : Conseils #3, #5, #6



Pourquoi SOS™ fonctionne ? Parce qu'elle traite votre fiscalité comme un **système**, pas comme une série de cases à cocher. Sécurité d'abord, puis optimisation, enfin stratégie. Dans cet ordre. Toujours.

La TVA n'est pas un fardeau, mais un levier de croissance

Cher formateur,

La TVA. Ces trois lettres vous donnent des sueurs froides ? Déclarations incompréhensibles, règles qui changent du jour au lendemain, peur du contrôle fiscal... Je vous comprends parfaitement.

En 15 ans d'accompagnement d'organismes de formation, j'ai vu trop de dirigeants brillants se compliquer la vie avec la TVA.

Et si nous changions de perspective ?

Et si, au lieu de subir la TVA, vous en faisiez un véritable allié de votre développement ?

Car oui, bien maîtrisée, la TVA peut devenir un levier d'optimisation puissant pour votre activité.

"Avant de travailler avec Élisabeth, la TVA était mon cauchemar. Aujourd'hui, c'est devenu un levier d'optimisation. J'ai récupéré 11 400 € la première année."

— Marc D., Organisme de formation Leadership, CA 580K€

Votre situation aujourd'hui



Formation en présentiel

Règles de territorialité complexes

Impact direct sur votre marge



Formation digitale

E-learning et webinaires

Défis B2B et B2C internationaux



Coaching individuel

Prestations mixtes

Optimisation fiscale nécessaire



Programmes collectifs

Gestion multi-régimes

Cash-flow et trésorerie

Que vous dispensiez vos formations en présentiel ou en digital, que vous accompagniez des apprenants en France ou à l'étranger, ou que vous proposiez du coaching individuel ou des programmes collectifs, la TVA impacte directement votre rentabilité et votre cash-flow.

Ce que vous allez découvrir dans ce guide

01

Sécuriser définitivement votre activité

Éviter les pièges les plus courants qui coûtent cher aux organismes de formation

02

Optimiser votre trésorerie

Grâce à une gestion TVA intelligente et stratégique

03

Anticiper sereinement les changements

Comme l'arrivée de la facture électronique en 2026-2027

04

Naviguer avec confiance

À travers les spécificités européennes et internationales

05

Tirer parti des dispositifs

Comme la taxe sur les salaires et les groupes de TVA



⚠ Attention : Ce guide ne remplace pas un audit personnalisé

Chaque organisme de formation a sa propre configuration (mix clients, structure de coûts, ambitions...).

Les conseils de ce guide sont universels, mais leur application à VOTRE situation nécessite une analyse sur-mesure.

C'est pourquoi je propose un audit gratuit à tous les lecteurs (détails page 47).

Mon approche : du concret, pas de jargon

Oublions le jargon technique. Parlons concrètement, avec des exemples de votre quotidien.

Ce guide n'est pas une énième compilation de textes juridiques incompréhensibles. C'est un manuel pratique, testé sur le terrain avec des centaines d'organismes de formation.

Chaque conseil vous fera gagner du temps, de l'argent, et surtout de la sérénité dans votre gestion quotidienne.

- 15 ans d'expérience condensés en 5 conseils pratiques pour transformer votre rapport à la TVA.

SOMMAIRE

Votre feuille de route complète

Ce guide est structuré en 5 parties progressives pour vous accompagner de la compréhension à l'action.

01

PARTIE 1 - Les Fondamentaux

Les règles de base et l'impact sur la marge

- Conseil #1 : Présentiel & Territorialité – Le Dilemme de la Marge
- Conseil #2 : L'Exonération – Les 3 Conditions CUMULATIVES
- Conseil #3 : Formation à Distance – Le Piège du B2C International

02

PARTIE 2 - L'Autre Enjeu Fiscal

La taxe sur les salaires

- Conseil #4 : Le Lien Crucial TVA – Taxe sur les Salaires
- Conseil #4 bis : Le Prorata de Déduction – Mécanisme et Optimisation
- Cas Client : Comment Martine a récupéré 12 000 € par an

03

PARTIE 3 - L'Avenir Digital

Facturation électronique & prestations mixtes

- Conseil #5 : Le Calendrier et l'Abandon du PPF pour l'Émission
- Conseil #6 : Le Choix de la Plateforme (PDP) – Spécificités des OF
- Conseil #7 : Prestation Mixte – La Stratégie de la Qualification Dominante
- Conseil #7 bis : Prestations Étroitement Liées – Le Cadre Doctrinal

04

PARTIE 4 - Votre Bouclier Fiscal

Le kit de survie documentaire anti-contrôle

- Conseil #8 : Les 4 Documents OBLIGATOIRES qui protègent votre OF
- Conseil #9 : Le Formalisme qui Sécurise (Mentions Légales)
- Conseil #10 : Ce que Cherche VRAIMENT l'Administration

Face à la pression administrative, des mentions légales précises et un formalisme rigoureux sont vos meilleurs alliés.

- Conseil #11 : Le Rescrit Fiscal – Votre Bouclier Juridique
- Modèle de Demande de Rescrit Fiscal
- Erreur Fatale : L'histoire de Patrick (117 600 € de redressement)

05

PARTIE 5 - Approfondissements Techniques

Pour les profils experts (DAF, fiscalistes, avocats)

- Références doctrinales et jurisprudence récente
- Mécanismes avancés de déduction et d'optimisation
- Outils de sécurisation juridique

CONCLUSION

- Check rapide : Êtes-vous exposé ? (10 questions)
- Vos 2 choix maintenant

Le stress de la complexité fiscale

Cette image vous est-elle familière ? En tant qu'organisme de formation, naviguer dans les méandres de la fiscalité peut s'avérer un véritable casse-tête, souvent source de frustration et d'épuisement.

Nous comprenons ces défis. C'est pourquoi ce guide a été conçu par des experts pour vous accompagner, étape par étape, afin de transformer l'incertitude en maîtrise et la complexité en clarté, en particulier sur des sujets comme les "ORGANISMES DE FORMATION".



**IN ORGANIS
E FORMATI**

PARTIE 1

Les fondamentaux

Les règles de base et l'impact sur la marge

Pilier SÉCURITÉ

Avant de parler optimisation, il faut maîtriser les bases. Dans cette première partie, nous allons démystifier les règles essentielles qui régissent la TVA des organismes de formation.

Vous découvrirez pourquoi certaines décisions apparemment avantageuses peuvent en réalité nuire à votre marge, et comment faire les bons choix dès le départ.

Présentiel & Territorialité - Le Dilemme Marge

La TVA applicable aux formations dépend essentiellement du lieu d'exécution : toute formation réalisée physiquement sur le sol français relève de la TVA française (Article 259 du CGI), sauf exonération.

Le dilemme Marge

L'exonération n'est pas un gain systématique. Si vous facturez sans TVA, vous ne pouvez pas la récupérer sur vos charges (loyers, matériel, sous-traitance). La TVA sur vos charges devient un coût qui grignote votre marge nette.

Comprendre l'impact sur votre marge

Cas pratique : Sarah et son organisme de formation

Sarah dirige un organisme de formation qui loue une salle pour 1 200 € TTC par mois (dont 200 € de TVA) et fait appel à un sous-traitant pour 10 000 € TTC par an (dont 1 667 € de TVA).

Si elle est assujettie à la TVA, elle récupère ces 1 867 € de TVA sur ses charges.

Si elle est exonérée, ces 1 867 € deviennent un coût définitif qui réduit sa marge.

Comparaison des régimes

Assujetti (TVA 20%)	OUI	PLUS ÉLEVÉ
Exonéré	NON	MOINS ÉLEVÉ

Mon Conseil d'Expert

Simulation avant décision

L'exonération n'est pas toujours la meilleure option. Avant de déposer votre demande, faites une simulation précise.

Seuil critique : 15%

Si vos charges soumises à TVA représentent plus de 15% de votre CA, le régime classique (avec TVA) protège souvent mieux votre marge nette et votre trésorerie.

À retenir en 30 secondes

- **Exonéré** = vous ne facturez pas de TVA, mais vous perdez le droit de récupérer la TVA sur vos dépenses.
- **Assujetti** = vous facturez de la TVA, mais vous pouvez récupérer celle de vos fournisseurs.
- La bonne option dépend de la part de vos charges dans votre chiffre d'affaires.

Cette règle des 15% est issue de notre analyse de centaines de dossiers. Elle vous évitera de prendre une décision que vous pourriez regretter pendant des années.

L'Exonération - Les 3 Conditions CUMULATIVES

L'application de l'exonération (Article 261-4-4° a du CGI) est soumise à trois critères stricts et cumulatifs :

01

Le Statut

Être un organisme privé de formation professionnelle continue (avec un numéro de déclaration d'activité valide)

02

L'Attestation

Obtenir l'attestation officielle de non-assujettissement délivrée par la DREETS (via le formulaire 351ISD)

03

La Portée

L'exonération ne couvre que les actions de formation professionnelle continue

Attention : L'effet prend date à la réception de la demande et n'est JAMAIS rétroactif.

Les 3 C : un mémo visuel



Statut

Organisme déclaré
avec NDA valide



Attestation

Document officiel
de la DREETS



Contenu

Formation
professionnelle
continue
uniquement



Erreur fréquente

Un organisme commence à facturer « hors TVA » dès qu'il a son numéro d'activité, en pensant que cela suffit. Or, sans attestation de la DREETS, l'administration peut considérer que toute la TVA aurait dû être facturée, et réclamer un rappel sur plusieurs années.

Avis d'Expert : Ne pas confondre obligation et option

L'exonération est un avantage réel, mais elle n'est pas optionnelle.

Dès que l'attestation est accordée, vous êtes tenu de facturer hors TVA. Avant de déposer votre dossier, assurez-vous que ce choix correspond bien à votre modèle économique.

Attention, l'erreur la plus fréquente est de facturer en exonération avant d'avoir reçu l'accord de la DREETS, ce qui vous exposerait à un rappel massif en cas de contrôle.

Un point important à retenir : le conseil pur, le coaching personnel ou la location de salle restent taxables à 20 %, et ce, même avec une attestation d'exonération en bonne et due forme.

Base légale et doctrine

L'exonération de TVA pour les actions de formation professionnelle continue repose sur l'article 261, 4-4°-a du Code général des impôts, qui transpose l'article 132, 1-i de la directive TVA 2006/112/CE.

Pour aller plus loin, les articles 202 A et 202 B de l'annexe II au CGI précisent les conditions d'application : l'organisme doit impérativement obtenir une attestation délivrée par la DREETS après le dépôt du formulaire 3511-SD.

Jurisprudence récente : la fin du débat

Le Conseil d'État, dans sa décision très attendue du 18 mars 2024 (n° 475627, SAS Démocratie et Formation), a tranché définitivement la question : l'exigence d'attestation est parfaitement compatible avec le droit européen et ne constitue en aucun cas un "droit d'option" contraire à la directive.

Cette décision cruciale met fin aux divergences observées chez certaines cours administratives d'appel (Douai, Marseille, Lyon) qui pouvaient considérer, à tort, que l'attestation créait un choix fiscal non prévu par la directive.

En pratique, qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Dès que vous remplissez les conditions de fond de la FPC (c'est-à-dire que vos actions relèvent du Code du travail et que votre organisme est déclaré), l'exonération s'applique automatiquement si vous détenez l'attestation requise. Il ne s'agit donc pas d'un "choix commercial", mais bien d'une obligation fiscale claire.

À retenir en 30 secondes

- La simple déclaration d'activité ne suffit pas. Sans attestation officielle, votre exonération n'existe pas pour l'administration.
- L'exonération ne couvre que la formation professionnelle continue, et non le conseil, ni la location de salles.

ATTENTION

**Organisme de
formation et la TVA**



Formation à Distance - Le Piège du B2C International

Les formations à distance (e-learning) sont des services immatériels. La règle de territorialité suit alors le lieu du preneur (votre client).

Client B2B (UE)

Facturation HT avec mention d'autoliquidation

Client B2C (Particuliers UE)

Attention au seuil de 10 000€ HT de ventes annuelles cumulées

Au-delà du seuil

Vous devez facturer la TVA du pays de votre client via le Guichet Unique (OSS – One Stop Shop)

Cas pratique : Ventes e-learning en Europe

Scénario concret

Vous vendez des modules e-learning à des particuliers situés en Espagne, en Belgique et en Allemagne.

Lors des premières ventes : tant que le cumul de vos ventes reste inférieur à 10 000 € sur l'année, vous continuez d'appliquer la TVA française.

Dès que vous dépassez le seuil de 10 000 € de ventes TTC à des particuliers de l'UE (par exemple, au mois de septembre), il devient impératif d'appliquer la TVA du pays de votre client et de déclarer via le Guichet Unique (OSS).

Check-list B2C UE

- Suivre attentivement chaque mois le cumul des ventes aux particuliers de l'UE.
- Noter précisément la date de franchissement du seuil de 10 000 €.
- Anticiper la démarche OSS en vous rapprochant de votre expert-comptable ou de votre fiscaliste.

Mon Conseil : Anticipez l'OSS



Surveillance du seuil

Si vous franchissez le seuil de 10 000 € de ventes B2C UE, ne tardez pas. Une action rapide est essentielle pour rester en conformité.



Complexité administrative

L'enregistrement à l'OSS est une procédure complexe et, soyez vigilant, non rétroactive. Anticiper vous évitera des tracas.



Anticipation = sécurité

Anticiper, c'est la clé pour éviter les amendes et les complications déclaratives dans 27 pays, assurant ainsi la sérénité de votre entreprise.

À retenir en 30 secondes

- Pour les entreprises (B2B) de l'UE : souvent HT avec autoliquidation par le client.
- Pour les particuliers de l'UE : attention cruciale au seuil de 10 000 €.
- Au-delà : la TVA du pays du client s'applique via l'OSS – retenez bien qu'il est toujours préférable d'anticiper que de devoir régulariser en urgence.

L'OSS peut de prime abord sembler intimidant, mais considérez-le comme un passage essentiel et sécurisé pour développer harmonieusement votre activité à l'international. C'est une opportunité d'expansion, non une contrainte.

PARTIE 2

L'autre enjeu fiscal

La taxe sur les salaires

Pilier OPTIMISATION

La TVA n'est pas le seul enjeu fiscal des organismes de formation. La taxe sur les salaires peut représenter un coût considérable si elle n'est pas maîtrisée.

Cette partie vous révélera le lien crucial entre votre régime TVA et votre taxe sur les salaires, et comment optimiser l'ensemble.

Le Lien Crucial TVA - Taxe sur les Salaires (TS)

La Taxe sur les Salaires (TS) est due par les entreprises qui sont assujetties à la TVA sur moins de 90% de leur chiffre d'affaires.

Le Mécanisme

Plus vous êtes exonéré de TVA, plus votre base de calcul pour la Taxe sur les Salaires augmente (via le Prorata TS). Le barème est progressif et lourd (jusqu'à 13,60%).

Formule du Prorata TS :

$$\text{Prorata TS} = \frac{\text{CA non soumis à TVA (Exonéré)}}{\text{CA Total (Exonéré + Taxé)}}$$

Cette formule détermine la part de vos salaires soumise à la taxe sur les salaires.

Comprendre le mécanisme en langage simple

Idée clé

Plus votre activité est exonérée de TVA, plus vous risquez de payer de taxe sur les salaires.

La taxe sur les salaires est un impôt calculé sur la masse salariale brute de votre entreprise. Elle est principalement due par les structures qui ne collectent pas ou peu de TVA (comme les banques, les associations ou certains organismes de formation).

La logique de l'administration :

Pour l'administration fiscale, il s'agit de déterminer quelle part de votre chiffre d'affaires n'est pas soumise à la TVA. C'est cette part qui va servir de base pour calculer la fraction de votre masse salariale soumise à la taxe sur les salaires.

Un cas pratique simplifié

Exemple chiffré

Imaginons les chiffres suivants pour votre entreprise :

CA total : 1 000 000 €

CA exonéré de TVA : 700 000 €

CA soumis à TVA : 300 000 €

Le Prorata TS se calcule ainsi : $700\,000 / 1\,000\,000 = 70\%$

→ Cela signifie que 70 % de votre masse salariale entre dans le calcul de la taxe sur les salaires.

Stratégie d'Optimisation pour les Gros OF

1

Diagnostic initial

Analyser le ratio CA exonéré / CA total

2

Identification des leviers

Repérer les activités pouvant être assujetties

3

Assujettissement volontaire

Conseil, services annexes, location de salle

4

Objectif d'optimisation atteint

Dépasser le seuil des 90 % d'assujettissement à la TVA

Mon Conseil d'Expert : Pour les gros OF, il est souvent stratégiquement plus rentable d'assujettir volontairement une partie de leur activité pour dépasser le seuil des 90 % d'assujettissement à la TVA. Cela réduit drastiquement votre Prorata de TS et optimise votre fiscalité globale.



À retenir en 30 secondes

- L'exonération de TVA peut augmenter votre taxe sur les salaires.
- Plus votre CA taxable à la TVA est élevé, plus la taxe sur les salaires diminue.
- Parfois, assujettir volontairement certaines activités est une économie globale.

Conseil #4 bis - Le Prorata de Déduction : Mécanisme et Optimisation

Vous êtes assujetti partiel ? Voyons ce que cela implique.

Si votre organisme réalise à la fois :

- Des formations exonérées de TVA (FPC avec attestation)
- Des prestations taxables (conseil, coaching hors FPC, location de salles)

Vous ne pouvez alors pas récupérer 100 % de la TVA sur vos charges communes.

Le calcul du prorata

$$\text{Prorata} = \text{CA taxable} / (\text{CA taxable} + \text{CA exonéré})$$

Un exemple concret

Imaginez que votre organisme réalise :

- 400 000 € de formations FPC exonérées
- 100 000 € de prestations de conseil taxables
- Un chiffre d'affaires total de 500 000 €

→ Votre prorata sera de : $100\,000 / 500\,000 = 20\%$

La conséquence pratique

Sur vos frais communs (loyer, logiciels, marketing, matériel pédagogique, véhicules...), vous ne pourrez récupérer que 20 % de la TVA payée.

Prenons un exemple :

- Achat de matériel informatique : 10 000 € HT + 2 000 € de TVA
- TVA récupérable : $2\,000\,€ \times 20\% = 400\,€$
- TVA non récupérable : **1 600 €**

Votre stratégie d'optimisation

Augmenter votre part de CA taxable permet d'améliorer votre prorata et, par conséquent, d'augmenter votre récupération de TVA.

Mais attention : cette démarche implique aussi de facturer la TVA à vos clients et de bien gérer l'impact sur votre trésorerie.

L'arbitrage crucial à considérer

Comparez attentivement :

**Le gain potentiel de TVA
récupérée sur vos charges**

**La perte potentielle de
compétitivité commerciale (avec
des prix TTC plus élevés)**

**L'impact sur la taxe sur les
salaires (qui, rappelons-le,
diminue lorsque le prorata
augmente)**

Pour les organismes dotés d'une masse salariale significative et de charges importantes, l'optimisation du prorata peut se traduire par plusieurs milliers d'euros d'économies annuelles substantielles. C'est un levier fiscal à ne pas négliger !

CAS CLIENT

Comment Martine a récupéré 12 000 € par an

Une histoire vraie qui illustre la puissance de l'optimisation SOS™

PROFIL

Martine L.

Ancienne DRH
Formatrice en
management
Paris (75)

CHIFFRES

- CA : 380 K€
- Salariés : 3
- Années d'activité : 6 ans

SITUATION INITIALE

Régime fiscal :

- Exonération totale de TVA (attestation DREETS)
- Aucune TVA collectée

Les coûts cachés :

- Taxe sur les salaires : **7 200 €/an**
- TVA non récupérée sur les charges : **4 800 €/an** (Loyers des bureaux, matériel, sous-traitants...)

COÛT TOTAL : 12 000 €/an

Son comptable généraliste lui disait :
"Vous avez de la chance, vous êtes exonérée !"

STRATÉGIE SOS™ APPLIQUÉE

Diagnostic (Pilier Sécurité) :

- Documents conformes 
- Mais aucune optimisation fiscale

Optimisation (Pilier Optimisation) :

Restructuration de l'offre en 3 volets distincts :

1. **Formation professionnelle continue** → Exonérée (65 % du CA)
2. **Coaching individuel post-formation** → TVA 20 % (25 % du CA)
3. **Location de salle équipée** → TVA 20 % (10 % du CA)

RÉSULTATS APRÈS 6 MOIS

0€

Taxe sur les salaires

Économie **7 200€**

4 800€

TVA récupérée

12 000€

GAIN TOTAL

Récurrent par an

Martine a réinvesti cette somme dans :

- Embauche d'un commercial 2 jours par semaine
- Résultat : CA +28% l'année suivante

"Elisabeth a transformé ma fiscalité en 6 mois. Ce que je prenais pour un avantage (l'exonération) me coûtait en réalité 12 000€ par an. Aujourd'hui, cet argent travaille pour moi."

— **Martine L., Paris**



La leçon de ce cas : L'exonération n'est PAS toujours la meilleure stratégie. Tout dépend de votre ratio charges/CA et de votre masse salariale.

→ Pour savoir quelle est VOTRE meilleure stratégie, réservez votre audit gratuit (page 47)

PARTIE 3

L'avenir digital

Facturation électronique & prestations mixtes

 PILIER STRATÉGIE

La révolution numérique touche aussi la facturation. À partir de 2026, de nouveaux défis vous attendent, mais aussi de nouvelles opportunités d'optimisation.

Cette partie vous prépare aux changements à venir et vous donne les clés pour gérer efficacement vos prestations mixtes.

Le Calendrier et la Gestion du PPF pour l'Émission

La généralisation de la facturation électronique (e-invoicing) est déjà une réalité :

« Nous sommes en janvier 2026. Les grandes entreprises émettent déjà leurs factures électroniques depuis septembre 2025. Les ETI et PME (dont les OF) devaient être prêtes pour septembre 2026. Il ne reste que 8 mois. »

Janvier 2026 : C'est maintenant !

Préparation : Urgence maximale

Toutes les entreprises ont l'obligation de réception des factures électroniques. Les grandes entreprises émettent déjà leurs factures électroniques depuis septembre 2025. Pour les ETI et PME (y compris les OF), le temps presse : la préparation aurait dû être achevée !

1

2

Septembre 2026

Obligation d'émission ETI & PME

Émission des factures électroniques via une Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) pour les ETI et PME. Seulement 8 mois pour se conformer !

Avis d'Expert : Il est **TROP TARD** pour attendre

Nous sommes en janvier 2026. L'échéance de septembre 2026 n'est plus lointaine : elle est dans 8 mois.

Si vous n'avez pas encore commencé :

- Vous êtes en retard **critique**
- Les meilleurs prestataires sont déjà saturés
- Vos délais de mise en œuvre seront compressés
- Votre risque d'erreur est **MAXIMAL**

La préparation (choix de la plateforme et cartographie des flux) aurait dû être terminée en 2025. Aujourd'hui, vous devez **AGIR IMMÉDIATEMENT**.

Chaque semaine perdue réduit vos chances d'être prêt à temps. L'adaptation de vos outils prend au minimum 4 à 6 mois pour un OF (subrogation, multirégimes, BPF).

ACTION IMMÉDIATE : Contactez 3 prestataires PDP cette semaine. Signez avant fin février.

Conseil #6

Le Choix de la Plateforme (PDP) - Spécificités OF

Un OF a besoin d'une PDP capable de gérer :



Gestion Multi-Régimes TVA

Exonération (Art. 261-4-4° CGI) et TVA à 20% sur les activités connexes



Facturation Complexe

Intégration du workflow de subrogation de paiement OPCO/CPF et gestion des acomptes



Lien Réglementaire

Possibilité d'exporter des données facilitant la création du Bilan Pédagogique et Financier (BPF) annuel

Mon Conseil : Critères de sélection PDP

Les critères indispensables pour un choix éclairé

- Gestion du multi-régime (exonéré + taxé)
- Subrogation OPCO intégrée
- Export BPF automatisé
- Support technique spécialisé dans la formation

La PDP doit être choisie en fonction de sa capacité à gérer le multi-régime et la subrogation OPCO. C'est un investissement qui garantit la conformité et l'efficacité de vos processus d'encaissement.

Prestation Mixte - La Stratégie de la Qualification Dominante

Facturer une offre qui combine plusieurs services (comme une formation, du coaching et d'autres services annexes) peut sembler complexe au premier abord.

Heureusement, le **Principe BOFiP** vous offre une voie claire : si votre facturation est globale (un seul prix) et que le coaching est intrinsèquement pédagogique et indissociable de la formation, alors l'ensemble de la prestation peut bénéficier de l'exonération.

Cas pratique : Programme mixte

Exemple concret

Imaginez que vous vendez le programme suivant :

- 2 jours de formation en groupe
- 3 séances de coaching individuel
- Accès à une plateforme en ligne

Prix total : 1 500 € par participant.

Deux approches possibles

Stratégie 1 : Exonération Totale (Règle BOFiP)

Facturez globalement pour sécuriser l'exonération sur l'ensemble du CA.

MAIS vous perdez le droit à déduction de la TVA sur les frais annexes.

Approche globale : 1 ligne « Programme X – 1 500 € », considérée comme une seule prestation de formation → exonération possible sur l'ensemble.

Stratégie 2 : Optimisation Fiscale

Séparez clairement le prix de la formation (exonérée) de celui des services annexes (taxables à 10 % ou 20 %) pour récupérer la TVA sur les achats liés à ces services taxables.

Approche séparée :

- Formation : 1 000 € – exonérée
- Coaching individuel ou autre service : 500 € – soumis à TVA (10 % ou 20 %)

→ permet de récupérer une partie de la TVA sur **vos** coûts.

Avis d'Expert : Choisir sa stratégie

Approche globale (1)

Avantage : Simplifie la facturation

Inconvénient : Coûte cher en TVA non déduite

Approche séparée (2)

Avantage : Optimise la trésorerie

Inconvénient : Complexifie la facturation

À retenir en 30 secondes

- Une offre « tout en un » peut être exonérée en totalité, si la partie non pédagogique reste accessoire.
- En séparant les lignes sur la facture, **vous pouvez** optimiser la récupération de TVA, mais la facturation devient plus complexe.
- Le choix est un arbitrage entre simplicité et optimisation financière.

C'est une décision stratégique. Choisissez votre stratégie en connaissance de cause en analysant l'impact sur votre trésorerie et votre charge administrative !

Conseil #7bis - Prestations Étroitement Liées : Le Cadre Doctrinal

Le principe des prestations accessoires

Votre organisme de formation ne vend jamais **uniquement** une formation. Vous proposez un ensemble : ingénierie pédagogique, animation, évaluation, supports, parfois hébergement, restauration, accompagnement post-formation.

La doctrine fiscale et la jurisprudence administrative reconnaissent que les **prestations étroitement liées** à l'action de FPC suivent le même régime d'exonération que la formation principale.

Les 3 critères d'indissociabilité

Pour qu'une prestation accessoire soit exonérée avec la formation :

- | | | |
|---|---|--|
| 1 Pas de finalité autonome
La prestation n'a pas d'utilité propre pour le client en dehors de la formation. | 2 Nécessaire au bon déroulement
Elle est fournie dans le cadre de la formation et pour en assurer la réalisation. | 3 Incluse dans le package
Elle figure normalement dans la convention, le programme ou le devis global. |
|---|---|--|

Exemples concrets

EXONÉRÉS avec la formation :

- Supports pédagogiques remis aux stagiaires
- Hébergement et restauration pendant la formation présentielle
- Plateforme e-learning donnant accès aux contenus
- Évaluation des acquis et certification
- Accompagnement pédagogique post-formation prévu au programme

TAXABLES séparément :

- Vente isolée de supports ou contenus hors parcours de formation
- Prestations de conseil stratégique distinctes
- Location de salles sans formation
- Services d'ingénierie vendus indépendamment

Référence doctrinale

Cette approche est conforme à l'analyse des prestations complexes développée par la doctrine administrative et confirmée par les tribunaux administratifs : l'élément principal (la FPC exonérée) entraîne l'exonération des éléments étroitement liés et complémentaires.

Le dilemme du choix

Cette illustration saisissante, représentant un homme tourmenté face à un chemin divergent, symbolise parfaitement les défis inhérents à la prise de décision. Le contraste entre un monde sombre et désolé et un paysage lumineux et coloré met en lumière les conséquences potentielles de nos orientations. Au cœur de cette scène, une boîte jaune marquée 'AMOR' suggère que même les choix les plus personnels et profonds peuvent être sources de grande anxiété.



PARTIE 4

Votre bouclier fiscal

Le kit de survie documentaire anti-contrôle

 PILIER SÉCURITÉ

Un contrôle fiscal ou DREETS peut arriver à tout moment. Votre meilleure défense ? Une documentation irréprochable.

Cette partie vous donne la check-list complète des documents à conserver et des formalités à respecter pour dormir sur vos deux oreilles.

Votre dossier de preuves doit être infaillible

Votre dossier de preuves doit être
infaillible infaillible



Les 4 documents obligatoires qui protègent votre OF

Votre dossier de preuves doit être solide. Conservez :

01

La convention de formation signée

Document contractuel de base avec toutes les mentions légales.

Le contrat qui prouve ce qui a été vendu, à quel prix, à qui, et dans quel cadre.

02

Le programme détaillé

Contenu pédagogique, durées, modalités d'évaluation.

Le détail de ce que vous avez réellement promis de transmettre.

03

Les feuilles d'émargement

Preuve essentielle de la présence effective des stagiaires.

La seule preuve que des personnes ont réellement suivi la formation.

04

L'attestation de fin de formation

Document remis au stagiaire certifiant le suivi de la formation.

Le reçu pédagogique remis au stagiaire.

Mon Conseil : Le risque lié à l'émargement



Attention Critique

Le risque de redressement repose à 80% sur les feuilles d'émargement.

L'absence ou la non-conformité de cette seule pièce peut entraîner un Rappel de TVA et des pénalités de 40%.

Mettez en place un processus de collecte infallible :

- Émargement par demi-journée minimum
- Signature lisible et date
- Vérification quotidienne par le formateur
- Archivage immédiat après formation
- Sauvegarde numérisée sécurisée

La pression administrative

Cette illustration saisissante capture parfaitement la réalité de la pression administrative que peuvent ressentir les organismes de formation. L'homme, visiblement stressé et scruté par de multiples mains, symbolise le défi constant des vérifications rigoureuses et le poids des risques liés à la non-conformité, notamment en ce qui concerne les précieux documents comme les feuilles d'émargement. Une situation que nous, experts, connaissons bien et pour laquelle des solutions existent.



Le Formalisme Qui Sécurise (Mentions Légales)

Maîtriser les mentions légales n'est pas qu'une contrainte, c'est une véritable sécurité pour votre activité. Voici les points essentiels pour vos clients en France et au sein de l'Union Européenne :

Client France	Formation Exonérée	« Exonération de TVA – Article 261-4-4° a du CGI »
Client B2B UE	Prestation de service	« Autoliquidation – Article 283-2 CGI » (Ajouter le n° TVA du client)

Important : Votre numéro de Déclaration d'Activité (NDA) est une mention obligatoire et doit figurer sur vos conventions de formation.

L'importance cruciale du NDA

Pensez au NDA comme à votre permis de conduire professionnel. C'est le sésame qui légitime votre statut d'organisme de formation et garantit la validité de vos exonérations de TVA. Sans lui, toute exonération pourrait être remise en question. Assurez-vous donc qu'il figure systématiquement sur tous vos documents contractuels majeurs. Et pour vos clients de l'UE, n'oubliez jamais de vérifier leur numéro de TVA intracommunautaire via le site officiel VIES, c'est une étape incontournable pour une autoliquidation conforme.

Mentions TVA Utiles sur Facture (un pense-bête pratique)

- **Exonération (OF) :** « Exonération de TVA – Article 261-4-4° a du CGI »
- **Autoliquidation UE :** « Autoliquidation – Article 283-2 CGI »

Ce que cherche vraiment l'Administration

Le fisc et la DREETS croisent leurs données pour vérifier :



La Réalité de la Prestation

Vérification des émargements, cohérence entre programme et durée facturée, la qualité pédagogique



La Cohérence Fiscale

Corrélation entre TVA exonérée et la Taxe sur les Salaires, respect des seuils

Les risques et sanctions

Remise en cause de la nature professionnelle	Rappel de TVA sur l'ensemble du CA	Majeur
Absence de feuilles d'émargement	Rappel de TVA + pénalités de 40%	Critique

Mon Conseil d'Expert : L'autodiagnostic préventif



Audit mensuel

Vérification de la présence de toutes les pièces



Optimisation continue

Amélioration des processus



Mise à jour réglementaire

Veille sur les évolutions fiscales



Accompagnement expert

Validation par un spécialiste du secteur

À retenir en 30 secondes

- Sans émargement, l'administration peut considérer que la formation n'a jamais eu lieu.
- Risque : rappel de TVA + pénalités pouvant atteindre 40 %.
- L'émargement est votre bouclier n° 1 en cas de contrôle.

Pour minimiser les risques, mettez en place un autodiagnostic simple et régulier de vos dossiers clients. L'anticipation, en s'appuyant sur un expert du secteur, est votre meilleure défense pour naviguer à travers ces zones grises.

Modèle de Demande de Rescrit Fiscal

Structure type d'une demande de rescrit pour OF

01

Identification de l'organisme

- Raison sociale, SIRET, NDA
- Activité principale : formation professionnelle continue
- Attestation DREETS : date d'obtention, référence

02

Description précise de la situation

"Notre organisme propose une offre intitulée [NOM DE L'OFFRE] qui inclut :

- Module 1 : Formation [THÈME] – 35 heures – relevant de l'article L. 6313-1 du Code du travail
- Module 2 : Accompagnement individuel [NATURE] – 10 heures
- Module 3 : [AUTRE PRESTATION]
- Fourniture de supports pédagogiques
- Accès à la plateforme e-learning pendant 6 mois

Prix global : [MONTANT] € pour l'ensemble du parcours

Clients ciblés : [entreprises / particuliers / OPCO]"

03

Votre analyse TVA

"Nous considérons que :

- Les modules 1 et 2 relèvent de la FPC au sens de l'article 261, 4-4°-a du CGI → exonération
- Les supports et l'accès à la plateforme sont des prestations étroitement liées → exonération
- Le module 3 [SI APPLICABLE] constitue une prestation de conseil distincte → TVA 20 %

Base légale : articles 261, 4-4°-a CGI, 202 A et 202 B annexe II CGI, doctrine sur les prestations étroitement liées"

04

Votre question précise

"Nous sollicitons votre confirmation sur les points suivants :

1. Le régime de TVA applicable à chaque composante est-il conforme ?
2. La facturation globale de l'offre est-elle possible en exonération totale ?
3. Ou devons-nous facturer séparément les éléments taxables ?"

05

Pièces jointes

- Copie de l'attestation DREETS
- Programme détaillé de l'offre
- Modèle de convention de formation
- Exemple de devis

À adresser à : Votre Service des Impôts des Entreprises (SIE) ou Direction Départementale des Finances Publiques

Le Rescrit Fiscal : Votre Bouclier Juridique

Quand votre situation devient complexe, sécurisez-la.

Vous lancez une offre hybride ? Formation + coaching + accompagnement création d'entreprise ? Parcours mêlant FPC, bilan de compétences et conseil ?

La qualification TVA devient délicate :

- Quelle part relève de la FPC exonérée ?
- Quelle part relève du conseil taxable ?
- Comment traiter les prestations étroitement liées ?

La solution : le rescrit fiscal

Le rescrit fiscal est une procédure prévue par le Livre des procédures fiscales (articles L. 80 A et L. 80 B) qui vous permet d'interroger l'administration sur l'application de la TVA à votre situation spécifique.

La garantie de sécurité juridique

Si l'administration se prononce formellement et que vous vous conformez à sa position, elle ne peut pas vous redresser ultérieurement en adoptant une position contraire.

Quand solliciter un rescrit ?



Création d'offre complexe

Création d'une offre "packagée" complexe (formation + services annexes).



Requalification d'activités

Requalification d'une partie des prestations en activité taxable.



Articulation des financements

Articulation entre formations financées (OPCO, fonds publics) et prestations vendues en direct.



Doute sur la frontière

Doute sur la frontière FPC / conseil stratégique.

Comment procéder ?

01

Décrivez précisément

Vos offres, les flux de facturation, les clients ciblés (entreprises, OPCO, particuliers).

02

Exposez votre analyse TVA

Ce qui est exonéré, ce qui est taxable, le traitement des prestations étroitement liées.

03

Demandez confirmation

Sollicitez l'administration pour valider, corriger ou compléter votre analyse.



ERREUR FATALE

L'histoire de Patrick

Comment une erreur de 3 lettres a coûté 84 000 € à un organisme de formation

Le profil de Patrick

Patrick, 52 ans, ancien directeur commercial. En 2018, il quitte le salariat pour créer son organisme de formation en techniques de vente.

Ses chiffres :

- CA année 1 (2019) : 280 K€
- CA année 2 (2020) : 350 K€
- CA année 3 (2021) : 420 K€
- CA année 4 (2022) : 525 K€
- CA année 5 (2023) : 525 K€

Belle croissance. Clients satisfaits. Certification Qualiopi obtenue.

Tout roule... en apparence.

En janvier 2026, un contrôle fiscal révèle que Patrick a indûment exonéré ses prestations de TVA. L'administration lui réclame un rappel de TVA pour les années précédentes :

- **2019** : 56 000 € (sur 280 K€ de CA)
- **2020** : 70 000 € (sur 350 K€ de CA)
- **2021** : 84 000 € (sur 420 K€ de CA)
- **2022** : 105 000 € (sur 525 K€ de CA)
- **2023** : 105 000 € (sur 525 K€ de CA)

Total du rappel de TVA brut : 420 000 €, dont 84 000 € de TVA à 20 % sur les prestations taxables.

L'erreur invisible

Patrick facture **en exonération de TVA** depuis le début. Il mentionne sur ses factures :
"Exonération de TVA – Article 261-4-4° a du CGI"

Son comptable généraliste a validé. Tout semble conforme.

Sauf qu'il manque UNE pièce : l'attestation DREETS.

Patrick a bien son numéro de déclaration d'activité (NDA). Mais il n'a **jamais déposé le formulaire 3511SD** pour obtenir l'attestation officielle de non-assujettissement.

Personne ne l'a vérifiée pendant 3 ans.

Le contrôle fiscal - Janvier 2026

L'administration fiscale arrive. Contrôle de routine.

Premier réflexe du contrôleur : *"Puis-je voir votre attestation d'exonération de TVA ?"*

Patrick cherche. Ne la trouve pas. *"Mais j'ai mon numéro d'activité, ça suffit non ?"*

Réponse du contrôleur : *"Non, monsieur. Sans attestation, vous n'avez jamais été exonéré. Vous auriez dû facturer la TVA à 20% sur l'intégralité de votre chiffre d'affaires."*

La facture

Rappel de TVA non facturée :

- 2019 : $56\,000\text{ €} \times 20\% = 11\,200\text{ €}$
- 2020 : $70\,000\text{ €} \times 20\% = 14\,000\text{ €}$
- 2021 : $84\,000\text{ €} \times 20\% = 16\,800\text{ €}$
- 2022 : $105\,000\text{ €} \times 20\% = 21\,000\text{ €}$
- 2023 (9 mois) : $105\,000\text{ €} \times 20\% = 21\,000\text{ €}$

Sous-total TVA : 84 000 €

Pénalités de 40 % : 33 600 €

TOTAL DÛ : 117 600 €

À payer immédiatement.

Les conséquences

Patrick n'avait **pas cette somme en trésorerie**.

Il a dû :

- Vendre sa voiture personnelle
- Emprunter 80 000 € (avec caution personnelle)
- Rogner sur sa rémunération pendant 18 mois

Le pire ? Ses clients refusent de payer rétroactivement la TVA. C'est Patrick qui assume seul les 84 000 €.



LA LEÇON DE CE CAS

Sans les 3 C, l'exonération n'existe PAS pour l'administration :

1. **C**ritère Statut (OF déclaré)
2. **C**ritère Attestation (formulaire 3511SD validé DREETS)
3. **C**ritère Contenu (formation pro continue uniquement)

Il suffit qu'UN seul des 3 C manque pour que tout s'effondre.

Comparaison visuelle

Combien coûte un expert-comptable spécialisé OF ?

→ Entre 3 000€ et 8 000€ / an

Combien coûte l'absence d'expert spécialisé ?

→ Demandez à Patrick : **117 600€**

→ **Vous voulez vérifier que VOUS avez bien vos 3 C ? Réservez votre audit gratuit page 47.**

PARTIE 5 : Plongez dans les Aspects Techniques de la TVA

Approfondir la TVA : Les fondations doctrinales

Vous maîtrisez maintenant les 10 règles d'or de la TVA pour organismes de formation.

Cette section est conçue pour les esprits curieux et les profils techniques désireux de saisir les fondements juridiques et doctrinaux qui sous-tendent nos règles d'or :

- DAF de grands organismes
- Experts-comptables spécialisés
- Avocats fiscalistes
- Dirigeants d'OF complexes (multi-activités, international)

Votre programme détaillé dans cette partie

Nous vous dévoilerons les références précises (BOFiP, doctrine administrative, jurisprudence récente) qui valident et expliquent chaque conseil pratique de ce guide. Une opportunité unique de **comprendre le 'pourquoi' derrière le 'comment'**.

Notre engagement : Vous fournir des arguments solides

L'objectif ? Vous armer d'arguments juridiques inattaquables pour :

- Défendre vos positions en cas de contrôle
- Dialoguer efficacement avec l'administration fiscale
- Sécuriser vos montages complexes
- Former vos équipes comptables et juridiques avec assurance

Au programme de cette section

- Références doctrinales sur les prestations complexes
- Mécanismes avancés de déduction et d'optimisation
- Outils de sécurisation juridique (rescrits, échanges préalables)
- Cas particuliers et situations mixtes

Prestations Complexes : Analyse Doctrinale Approfondie

La théorie de la prestation unique vs prestations multiples

Lorsqu'un organisme de formation propose un "package" incluant diverses composantes, l'administration fiscale et les tribunaux utilisent une grille d'analyse bien précise. Comprendre cette distinction est crucial pour sécuriser votre approche TVA.

1. Le principe de la prestation principale

Doctrine administrative

Face à une opération comportant plusieurs composantes, il devient essentiel de démêler si nous sommes en présence :

- D'une **prestation unique** (où un seul élément principal donne le ton, les autres n'étant que des compléments)
- Ou de **prestations distinctes** (plusieurs éléments autonomes à gérer chacun de leur côté)

Critères d'analyse

Pour qu'une prestation soit jugée accessoire et étroitement liée à la formation principale, elle doit répondre aux conditions suivantes :

1	2	3
Absence d'utilité indépendante La prestation complémentaire n'a pas de raison d'être pour le client si elle est détachée de la formation principale. Exemple concret : Les supports de cours fournis durant la formation n'ont de sens et de valeur qu'intégrés au parcours pédagogique. Ce qui ne colle pas : Un livre que vous vendriez à part, et qui pourrait être utilisé sans suivre la formation.	Indispensable au bon déroulement La prestation est absolument nécessaire pour que la formation se passe dans les meilleures conditions. Exemple concret : L'hébergement des participants pour une formation résidentielle de 5 jours, conçu pour faciliter leur apprentissage. Ce qui ne colle pas : Une nuit d'hôtel proposée en option, avant ou après la formation, pour des raisons de commodité personnelle.	Intégration au package global La prestation est incluse naturellement dans le devis ou la convention, sans qu'il soit possible de la souscrire séparément. Exemple concret : L'accès à la plateforme e-learning, compris dans le prix de la formation pour une durée de 6 mois. Ce qui ne colle pas : Un abonnement annuel à la plateforme, vendu comme un produit distinct.

2. Application aux organismes de formation

Pour mieux visualiser ces distinctions, voici une illustration des différentes catégories de prestations.



Prestations systématiquement exonérées dans le cadre de la FPC

- ✓ Ingénierie pédagogique préalable (analyse des besoins, conception du programme sur mesure)
- ✓ Animation des sessions de formation
- ✓ Supports pédagogiques remis aux stagiaires (livrets, fiches pratiques, accès aux contenus)
- ✓ Évaluation des acquis et processus de certification
- ✓ Accompagnement pédagogique post-formation, si explicitement inclus au programme
- ✓ Hébergement et restauration durant les formations présentielles
- ✓ Accès à la plateforme e-learning pour la durée du parcours pédagogique

Prestations à traiter séparément (et donc taxables)

- ☒ Vente isolée de supports ou de contenus, en dehors de tout parcours de formation
- ☒ Prestations de conseil stratégique distinctes (diagnostic d'entreprise, audit organisationnel spécifique)
- ☒ Simple location de salles, sans lien direct avec une formation
- ☒ Services d'ingénierie pédagogique vendus indépendamment à d'autres organismes
- ☒ Coaching individuel en dehors du cadre de la FPC (développement personnel pur, life coaching)

Références Doctrinales et Jurisprudentielles : La Boussole de Votre Conformité Fiscale

Cette section essentielle vous plonge au cœur des textes de loi, de la doctrine administrative et des décisions de jurisprudence qui éclairent et soutiennent l'ensemble des conseils pratiques présentés dans ce guide. Comprendre ces fondations est la clé pour naviguer avec assurance dans l'exonération de TVA.

1. La base légale de l'exonération : un cadre européen et national

L'Article 261, 4-4°-a du Code général des impôts (CGI)

Ce texte fondateur, pierre angulaire de l'exonération en France, transpose fidèlement l'article 132, 1-i de la directive TVA 2006/112/CE. Il stipule que les prestations de formation professionnelle continue, lorsqu'elles sont dispensées par des organismes de droit privé, bénéficient d'une exonération de TVA à condition qu'elles :

- Relèvent bien de la « formation professionnelle continue » telle que définie par le Code du travail (articles L. 6313-1 et suivants), garantissant leur finalité éducative et professionnelle.
- Soient dûment couvertes par l'attestation délivrée par l'autorité administrative compétente, en l'occurrence la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Les Articles 202 A et 202 B de l'annexe II au CGI

Ces articles viennent compléter le dispositif en précisant les modalités concrètes d'application de cette exonération, notamment à travers :

- Le dépôt obligatoire du formulaire 3511-SD, une déclaration d'activité attestant de votre engagement dans le secteur de la formation.
- L'obtention et le maintien de l'attestation DREETS, preuve de votre conformité administrative.
- Le respect scrupuleux de toutes les obligations édictées par le Code du travail, assurant la qualité et la légalité de vos actions de formation.

2. Jurisprudence récente : La décision du Conseil d'État qui clarifie tout (18 mars 2024)

L'Arrêt n° 475627, SAS Démocratie et Formation : un virage décisif

Cette décision très attendue du Conseil d'État a mis fin à des années d'incertitude et de débats passionnés au sein de la doctrine et de la jurisprudence. Elle apporte une clarté indispensable pour tous les acteurs de la formation.

Le contexte : un "droit d'option" controversé

Jusqu'alors, plusieurs cours administratives d'appel (notamment Douai, Marseille, Lyon) avaient semé le doute en jugeant que l'exigence de l'attestation DREETS instituait un « droit d'option ». Selon cette interprétation, un organisme, même s'il remplissait toutes les conditions de fond de la FPC, aurait pu "choisir" d'être exonéré (en demandant l'attestation) ou taxable (en s'abstenant). Une vision qui, selon ces cours, semblait contredire l'esprit de l'article 132, 1-i de la directive 2006/112/CE qui ne prévoyait pas une telle flexibilité.

La position ferme et définitive du Conseil d'État

Le Conseil d'État a tranché avec autorité, clarifiant la situation une fois pour toutes :

- L'exigence d'attestation est parfaitement compatible avec le droit européen. Elle ne constitue en aucun cas une entrave.
- Elle ne crée pas de "droit d'option" contraire à la directive européenne. Il s'agit d'une condition d'application et non d'un choix.
- Les articles 202 A et 202 B de l'annexe II au CGI assurent une transposition correcte et fidèle de l'article 132, 1-i de la directive TVA.
- Les États membres disposent d'une marge d'appréciation légitime pour définir les conditions d'application de l'exonération sur leur territoire.

Conséquence pratique pour vous : une obligation, pas un choix !

Désormais, la règle est claire : dès que vous remplissez les conditions de fond de la FPC et que vous détenez l'attestation indispensable, l'exonération de TVA s'applique à vos prestations. Ce n'est donc plus un « choix commercial » discrétionnaire, mais bel et bien une obligation fiscale à laquelle vous êtes soumis. La conformité est la clé !

3. La Doctrine Administrative (BOFiP) : Votre mode d'emploi détaillé

Le Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFiP) agit comme un véritable manuel d'application, détaillant la manière dont l'administration fiscale interprète et applique ces textes. Il vous offre des précisions précieuses sur :

- La définition précise de l'action de formation professionnelle continue, pour éviter toute ambiguïté.
- Le périmètre exact des prestations considérées comme "étroitement liées" à la formation principale, crucial pour la qualification de "prestation unique".
- Les obligations documentaires à respecter scrupuleusement pour justifier l'exonération en cas de contrôle.
- Les cas particuliers et complexes, tels que les formations mixtes, les collaborations internationales, etc., vous guidant dans des situations spécifiques.



JANVIER 2026 : C'EST MAINTENANT

Facture électronique obligatoire dans quelques mois. Avez-vous fait ce qu'il fallait ?

**Phase 1 (2024-2025) :
TERMINÉE - Vous auriez dû**

:

- Cartographier vos flux de facturation
- Identifier vos besoins spécifiques en opérateurs de plateforme
- Comparer les plateformes PDP

**Phase 3 (T3-T4 2026) :
Dernière ligne droite :**

- Migration complète
- Tests en conditions réelles
- Mise en conformité totale

1

2

3

**Phase 2 (T1-T2 2026) : EN
COURS ACTUELLEMENT -
Urgence absolue :**

- Choisir et contractualiser votre PDP
- Former vos équipes
- Tester les flux avec votre PDP

Si vous n'avez pas commencé la Phase 1, vous êtes en RETARD CRITIQUE.

CE QUI VOUS ATTEND SI VOUS N'ÊTES PAS PRÊT EN SEPTEMBRE 2026

✗ Sanctions financières immédiates

- Amendes jusqu'à **15€ par facture non conforme** dès septembre 2026
- Sur 500 factures/an → 7 500€ d'amendes

✗ Blocage opérationnel et trésorerie

- Les OPCO refuseront les paiements (flux non conformes)
- Le CPF bloquera vos dossiers
- Risque de rupture de trésorerie

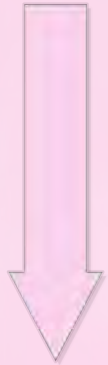
✗ Risque de saturation des prestataires

- Les meilleures Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) seront saturées
- Difficulté à trouver un prestataire disponible
- Retards supplémentaires et surcoûts pour se conformer

✗ Audit DREETS déclenché

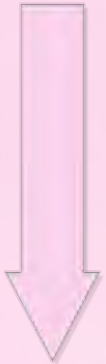
- Contrôle automatique en cas de non-conformité
- Vérification de TOUS vos documents depuis 6 ans

CE QU'IL FAUT FAIRE MAINTENANT (Actions immédiates)



JANVIER-FÉVRIER 2026 (MAINTENANT - URGENT)

- Choisir votre PDP IMMÉDIATEMENT
- Signer le contrat avec votre prestataire
- Lancer l'audit de vos flux actuels
- Désigner un chef de projet interne



MARS-AVRIL 2026 (Dans 2 mois)

- Paramétrage complet de la PDP
- Formation de toutes les équipes
- Tests avec 1-2 clients pilotes
- Validation des flux OPCO



MAI-JUIN 2026 (Dans 4 mois)

- Migration de 50% de vos clients
- Résolution des bugs identifiés
- Documentation des processus
- Support renforcé



JUILLET-SEPTEMBRE 2026 (Avant l'échéance)

- Migration complète (100%)
- Conformité totale vérifiée
- Archivage sécurisé en place
- Équipes autonomes

 **⚠ Si vous n'avez pas de PDP choisie aujourd'hui, vous risquez de ne PAS être prêt à temps.**



VÉRIFICATION RAPIDE : Êtes-vous exposé(e) ?

10 questions pour évaluer votre niveau de risque

- 1 Votre chiffre d'affaires dépasse 250 k€ et vous avez des salariés ?
- 2 Vous facturez en exonération de TVA sans l'attestation 3511SD ?
- 3 Vos feuilles d'émargement sont incomplètes ou manquantes ?
- 4 Vous vendez des formations e-learning à des particuliers en Europe (> 10 k€) ?
- 5 Vous mélangez formations exonérées et prestations taxables sur une même facture ?
- 6 Vous ne savez pas si vous payez de la taxe sur les salaires ?
- 7 Vos conventions de formation ne mentionnent pas tous les éléments obligatoires ?
- 8 Vous n'avez pas de plan pour la facturation électronique 2026 ?
- 9 Vous ne conservez pas systématiquement vos justificatifs pendant 6 ans ?
- 10 Vous n'avez jamais fait d'audit TVA de votre activité ?



Si vous avez coché 3 "oui" ou plus : Votre risque de redressement est ÉLEVÉ. Un audit s'impose.

Vous êtes arrivé au bout. Maintenant, vous avez deux choix.

Vous avez lu 58 pages. Vous avez découvert les 10 règles d'or de la TVA pour organismes de formation. Vous comprenez maintenant les enjeux, les pièges, les opportunités.

Vous savez.

Mais savoir ne suffit pas.

Vous êtes maintenant face à un carrefour.

CHEMIN 1 : Refermer ce PDF

Vous vous dites "*intéressant*". Vous retournez à vos formations. Vous remettez à plus tard.

Dans 6 mois, vous serez au même point.

Peut-être même plus mal :

- La facturation électronique obligatoire en 2026 se rapproche
- Vous continuez à laisser 8 000 €/an sur la table
- Le risque de contrôle augmente

Je ne peux pas choisir à votre place.

Mais je peux vous promettre ceci :

Si vous me faites confiance pour 30 minutes d'audit, je vous montrerai exactement où vous perdez de l'argent et comment le récupérer.

Sans jargon. Sans bullshit. Juste des chiffres qui racontent l'histoire de VOTRE entreprise.

Parce que pour moi, **l'humain avant tout**, ce n'est pas un slogan.

C'est une promesse.

Elisabeth Trebossen

Expert-comptable spécialisée Organismes de Formation
Créatrice de la méthode SOS™

Réserver mon audit gratuit

P.S. — Les 15 audits offerts partent vite.

Si vous lisez ces lignes et que vous hésitez, **réservez votre créneau maintenant.**

Vous pourrez toujours annuler.

Mais si vous attendez demain, il sera peut-être trop tard.

**À très vite,
Elisabeth**

CHEMIN 2 : Décider que c'est MAINTENANT

Vous prenez 2 minutes pour réserver votre audit gratuit.

Dans 90 minutes, vous saurez exactement :

- Où vous perdez de l'argent
- Comment le récupérer
- Votre plan d'action prioritaire

Dans 90 jours, vous aurez :

- Sécurisé votre conformité
- Optimisé votre fiscalité
- Anticipé 2026

Dans 12 mois, vous aurez économisé entre 5 000 € et 50 000 €.